

L'an deux mille dix-sept et le deux Février à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 23 Janvier 2017.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : LACAMPAGNE J-François, PERAUDEAU Christian,

Secrétaire de séance : Mme Véronique ANTONUTTI

Après lecture donnée par Patrice POUBLAN, le compte rendu de la dernière réunion, en date du 29 Novembre 2016, est approuvé à l'unanimité.

-001- Ad'AP : Nouvelle Demande de validation pour l'Agenda d'accessibilité programmée

Suite à la réception en Mairie du refus de Monsieur Le Préfet du dossier initial déposé le 29 septembre 2016 par rapport aux délais demandés pour la réalisation des études et travaux ; Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a repris contact avec l'architecte chargée de la réalisation du diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public Communaux. Cette dernière a travaillé sur ce dossier pour proposer un nouvel échéancier ; une copie a été remise à chaque conseiller. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition d'Agenda d'Accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De mettre en accessibilité la Mairie et la Salle des Fêtes ou Salle Communale de Janvier 2017 à Décembre 2018.
- De mettre en accessibilité l'Eglise et le Cimetière de janvier 2019 à Décembre 2019.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de « Demande d'Approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) », dans les meilleurs délais et de signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

002- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2015 dont un exemplaire a été remis à chacun des conseillers.

Il présente l'état de la dette, nous n'avons qu'un seul emprunt qui se terminait en 2016 ; nous avons remboursé 1920.28 de capital et 42.25 d'intérêt sur l'exercice.

Il donne ensuite le détail des opérations d'investissement et présente ensuite la section de fonctionnement, article par article. Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	96 046.15
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	150 522.23	Recettes :	172 471.35
TOTAUX :		150 522.23		270 517.50

Excédent : 119 995.27

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	3 148.81
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	27 366.88	Recettes :	28 461.13
TOTAUX :		27 366.88		31 609.94

Restes à Réaliser :	Dépenses :	13 985.00	Recettes :	680.00
----------------------------	-------------------	------------------	-------------------	---------------

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 110 933.33

Le Maire ayant quitté la séance, Paulette SARRAZIN , doyenne , prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

003- COMPTE DE GESTION 2016 :

Le Maire présente le Compte de Gestion 2016 arrêté par le comptable en poste M. GARRIGA. La présentation de ce dernier démontre qu'il comporte exactement les écritures du Compte Administratif 2016 qui vient d'être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2016.

004- AFFECTATION DU RESULTAT 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement sur le budget 2017 comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2016

Résultat de l'exercice :	Excédent de:	+ 21 949.12
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent de :	+ 98 046.15
Résultat de Clôture à affecter :	Excédent de :	+ 119 995.27

Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice	Excédent de :	+ 1 094.25
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent de :	+ 3 148.81
Résultat comptable cumulé D 001	Excédent de :	+ 4 243.06

Restes à Réaliser

Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées :	- 13 985.00
Recettes d'Investissement engagées et non mandatées :	+ 680.00
Solde des Restes à Réaliser :	- 13 305.00

Besoin Réel de Financement : **9 061.94**

Affectation du Résultat de Fonctionnement :

En couverture du Besoin réel de financement
Recette Budgétaire au Compte 1068 : **9 061.94**

En excédent reporté de la section de Fonctionnement
Ligne Budgétaire R002 : **110 933.33**

Transcription Budgétaire :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : /

RECETTES : R002 Excédent reporté : + 110 933.33

Section d'Investissement :

DEPENSES : D001 Solde d'Exécution N-1 : /

RECETTES : R001 Solde d'Exécution N-1 : + 4 243.06

R1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 9 061.94

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne les comptes rendus des dernières réunions communautaires :

ABATTOIRS :

LA SEMop (Société d'Economie Mixte à opération unique) pour la gestion de l'abattoir va être mise en place au 1^{er} Mai 2017. Son capital va être constitué de 9000 parts ; la Communauté de Communes va en détenir 5 600 soit 62.22 % et la Société Tradisud 3 400 soit 37.78 % . Un Conseil d'administration va être mis en place.

COUVERTURE NUMERIQUE :

Le projet de couverture numérique du territoire a été validé avec une tranche ferme sur 5 ans et une tranche conditionnelle sur 10 ans. Le coût estimé pour la Communauté de Communes est de 2 084 342, pour la tranche ferme, qui sera financé par un emprunt sur 25 ans. C'est le Syndicat Gironde Numérique qui a la maîtrise de ce dossier.

PERSONNEL :

Le Comité Technique paritaire a validé la proposition de nouveau régime indemnitaire pour le personnel, le RIFSEEP .Les barèmes ont été définis par rapports aux barèmes nationaux.

URBANISME :

Le Conseil Communautaire a autorisé le président à signer les conventions avec le groupement CITADIA qui sera chargé de l'élaboration du PLUI. Ce groupe réunit plusieurs agences qui travaillent ensemble. Le montant du marché est de 325 652 € H.T. Pour l'assistance Juridique elle a été confiée au Cabinet AdDEN pour 30 000 € H.T.

La réunion de lancement à destination des élus communautaires aura lieu le Lundi 06 Mars à MAZERES. Il est demandé à chacune des communes de désigner un référent pour le domaine agricole, le Conseil Municipal propose Jean-François LACAMPAGNE.

TRAVAUX ALSH de BAZAS :

Le projet de rénovation et d'extension du centre du Moulin de la Glory qui abrite l'Accueil Loisirs Sans Hébergement de Bazas a été validé le montant des travaux est estimé à 306 225.00 €. Il reste à présenter les demandes de subventions.

MAISON DE SANTE :

Le Dossier de la Maison de Santé de Captieux a été déposé pour obtenir les financements. Une extension de la Maison de Santé de Grignols a été demandée par la commune.

-006- LES SYNDICATS :

SYNDICAT DES EAUX :

André LE MOIGNE donne le compte rendus des réunions qui se sont succédées pour la mise en place du nouveau Syndicat issu de la fusion et également au niveau des travaux ou des diagnostics sur l'ancien syndicat. Le Syndicat des Eaux de Grignols a été dissous le 31 Décembre 2016.

Au niveau des diagnostics sur Grignols :

Le point a été fait sur les puisages et les capteurs pour déceler les fuites.

La qualité de l'eau est parfaite mais des amalgames s'opèrent entre deux couches de différentes profondeurs au forage de Cauvignac et il faut éviter ces mélanges .

A Sigalens, il convient de remplacer deux kilomètres de canalisations le coût est estimé à 219 309 €.

Pour ce qui est du nouveau Syndicat des Eaux ;

Une première réunion s'est tenue à Lerm et Musset le 27 Janvier dernier.

Le Bureau a été élu, le Président est Bernard JAYLES et six vice-présidents ont été désignés trois pour chacun des anciens syndicats.

Monsieur LE MOIGNE signale au Conseil qu'il n'est plus vice-président du fait de cette nouvelle répartition. Les différentes commissions ont été mises en place.

ECOLE DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne les dernières informations relative au Groupe Scolaire de GRIGNOLS :

TRAVAUX :

Une rencontre est prévue le 09 Février, suite aux derniers échanges de courriers entre la Directrice et le Syndicat Scolaire avec l'Inspectrice de l'Education Nationale et les Maires.

Monsieur Le Sous-Préfet va venir visiter le groupe Scolaire pour le dossier DETR.

CONSEIL d'ECOLE :

Il a eu lieu le 24 Janvier dernier ; il a été annoncé le départ de l'Inspectrice d'académie de Langon.

La prévision des effectifs pour l'année prochaine est de 137 élèves.

Les temps scolaires seront maintenus, malgré l'annonce de changement lors de la dernière réunion.

Le montant des fournitures scolaires allouées par le SIVOS est de 7 500 €.

Le Projet d'Ecole sera le Climat avec des thèmes spécifiques à chaque classe.

Un projet de sortie pour rencontrer les élèves de la ville jumelée avec Grignols est prévue à ST Palais sur Mer ; mais sur un jour faute d'hébergement.

Il a été demandé des films occultant sur les fenêtres et un système d'alerte individuel par classe pour le plan anti-terrorisme.

Les repas à la cantine posent problèmes surtout au niveau des quantités ; trois entreprises prestataires ont été contactées pour résoudre cette situation . Une nouvelle cuisinière a été mandatée par la société Ansemble, actuel prestataire.

La coopérative scolaire dispose de 3 700 € en caisse, la commune de Sendets n'a pu verser de subvention en 2016 car non inscrite au Budget du fait de la production tardive des pièces demandées. Le Conseil Municipal propose d'y remédier en 2017 en versant l'équivalent de deux années.

-007- QUESTIONS DIVERSES :

SORTIE SCOLAIRE :

La commune est sollicitée par l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie qui organise une sortie scolaire au Marais poitevin et au Puy du Fou sur trois jours, trois enfants de la commune sont concernés. Le coût pour les familles est de 205 € par enfant.

Le Conseil Municipal décide comme d'habitude d'aider les familles à hauteur de 40 € par enfant soit 120 €.

TRAVAUX SALLE :

Les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics vont être à réaliser entre 2017 et 2018. Pour l'heure, l'agenda modifié va être transmis aux services de la Préfecture pour sa validation. Une demande pour la location de la Salle a été déposée par une habitante pour le mois d'Octobre 2017 .

Le Conseil décide d'attendre la validation de l'Agenda pour programmer les travaux et répond favorablement à cette demande.

Pour 2018, il convient de ne pas promettre de location avant d'avoir un calendrier des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 10.